



BULLETIN

DELEGATION REGIONALE DU CICR POUR L'OCEAN INDIEN - FEVRIER 2016

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Être incarcéré représente son lot de défis quotidiens tel que nous le rapporte un ex-détenu dans son récit. Le maintien du lien familial, l'accès à des soins de santé adéquats, l'amélioration des conditions d'hygiène et le respect des garanties judiciaires pour contribuer au désengorgement des prisons chroniquement surpeuplées ne sont que quelques-uns des besoins humanitaires pour lesquels le CICR œuvre dans les lieux de détention de Madagascar et aux Comores. Mais l'action du CICR dans la région de l'océan Indien vise également à appuyer les États dans la ratification d'instruments internationaux importants afin de renforcer la mise en oeuvre et le respect du Droit International Humanitaire à travers le monde. C'est notamment le cas de Maurice qui a ratifié la Convention sur les Armes à sous-munitions et le Traité sur le Commerce des Armes en 2015, montrant bien, avec les Seychelles, que même des petits États insulaires peuvent faire entendre leur voix dans le concert des nations et contribuer à réduire des souffrances inutiles, ailleurs dans le monde.



Joanna Lovergine
Coordinatrice Protection

MADAGASCAR : A L'INTERIEUR DES MURS DE LA PRISON

A Antananarivo, au cœur de la capitale de Madagascar, Ndranto vient de sortir de prison. Agé d'une vingtaine d'années, le jeune homme a passé plus d'un an derrière les barreaux. Il aurait encore été enfermé s'il n'avait pas bénéficié de la grâce présidentielle accordée en début d'année 2016. Le regard un peu perdu, il revient sur ces derniers mois passés dans un monde à part...

« Je me souviens encore de mon premier jour en prison ! Je me sentais perdu, égaré parmi des gens que je ne connaissais pas et dans un endroit totalement inconnu », confie-t-il. Après le choc des premiers instants dans ce nouvel univers, Ndranto commence à prendre ses marques. « Je me débrouille pas mal en coiffure, du coup j'aidais les autres détenus et en retour, je recevais du riz ou de l'argent, 300 Ariary. Cela aide un peu quand on n'a pas de famille qui vous apporte à manger et qu'on n'a qu'une seule ration de manioc tous les après-midi à manger. »

Loin de sa famille et de ses amis, qui vivent à plus de 400 km du lieu où il est détenu, Ndranto doit se débrouiller seul. Au-delà des conditions carcérales, qui ne sont pas forcément évidentes, la solitude joue sur le moral. « Le plus dur pour moi a été d'être séparé de ma famille, c'était la

première fois que j'avais été incarcéré. A un moment, j'étais très malade, j'avais le palu. A force de rester debout au soleil pour exercer mes talents de coiffeur, je me sentais bizarre à la fin de la journée, comme si j'avais pris un coup de froid. J'étais malade pendant trois jours avant que le responsable de mon quartier ne m'envoie à l'infirmerie. Durant ces trois jours, j'avais le vague à l'âme, je me sentais vraiment seul, sans personne pour me rendre visite, sans famille pour venir à mon chevet... Je priais... Heureusement, à l'infirmerie, on m'avait prescrit une ordonnance et donné des médicaments. J'ai pu guérir par la suite.»

Pour passer le temps, Ndranto essaye de s'adonner à une activité physique au quotidien : « Je faisais du va-et-vient dans la cours », et profite des occasions qui lui sont offertes pour se divertir et évader son esprit. Il se souvient encore du spectacle que le CICR avait organisé avec une artiste malgache de renom dans l'enceinte de la prison. Il se rappelle également que des équipes du CICR venaient en prison pour distribuer du savon ou effectuer une campagne de désinsectisation afin de préserver l'hygiène.



CICR

En prison, les maladies peuvent vite se propager. Ndranto explique : « Le quartier n'était pas spacieux alors qu'on était nombreux à l'intérieur et on suffoquait vite de chaleur. Lorsque quelqu'un était malade, ou revenait de l'infirmerie, il risquait de contaminer les autres parce qu'on était collé les uns aux autres ».

L'ensemble des prisons à Madagascar souffre de surpopulation. Un problème chronique qui empêche les autorités de répondre efficacement aux besoins quotidiens et légitimes des détenus. Des besoins fondamentaux pourtant conformes aux exigences du droit malgache ainsi qu'aux normes et standards internationaux de la détention. C'est justement pour cela que le ministère de la Justice malgache, le Service de Coopération et d'Action Culturelle auprès de l'Ambassade de France à Madagascar et le CICR se sont penchés sur la question lors d'un atelier avec une centaine de magistrats et de responsables de l'Administration Pénitentiaire en octobre 2015, à Antananarivo.



Hors de murs de la prison, Ndranto envisage un avenir plus radieux auprès des siens, après plus d'un an en captivité.

Outre la grâce présidentielle dont Ndranto a bénéficié, d'autres mesures doivent être prises pour diminuer une surpopulation carcérale devenue insupportable. Plus de 60% des détenus étant des prévenus, le respect des garanties judiciaires et une justice plus efficace et agile sont devenus des impératifs urgents !

Hors de la prison, Ndranto songe maintenant à une carrière dans la coiffure. Un avenir auprès des siens qu'il souhaite plus prometteur.

L'océan Indien à la 32ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

En décembre 2015, le Gouvernement de la Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont accueilli à Genève les États signataires et des représentants de leur société nationale à la 32ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'objectif de la Conférence était de débattre des actions à mener en vue de surmonter les défis humanitaires au cours des quatre prochaines années et au-delà. Maurice, Seychelles, l'Union des Comores et Madagascar y ont également envoyé des représentants.

Les îles sont souvent affectées de façon disproportionnée par les catastrophes naturelles qui n'arrêtent pas de s'aggraver en nombre et en intensité et sont très exposées aux effets du changement climatique. Durant la 32e Conférence internationale, les participants de plusieurs séances liées aux changements climatiques ont évoqué les difficultés rencontrées par de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Face à cette réalité, les membres du mouvement ont adopté la Résolution « Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours », appelant les États qui ne l'ont pas encore fait à

adopter, aux niveaux national et infranational, des lois, politiques, règles et procédures appropriées afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de catastrophe future, et encourageant les États à inciter leurs citoyens à suivre tout au long de leur vie des formations aux premiers secours régulièrement actualisées.

Madagascar et Maurice ainsi que d'autres États ont pris l'engagement de « Changer les mentalités, sauver des vies et renforcer la résilience grâce à une éducation fondée sur des valeurs ». Dans ce but, les Sociétés nationales rappellent l'engagement à l'éducation fondée sur des compétences et des valeurs humanitaire qui développe les connaissances et mentalités des enfants et des jeunes, afin qu'ils puissent contribuer à rendre leurs communautés locales plus résilientes. L'objectif est que d'ici 2019, au moins 50% des Sociétés nationales auront conclu des partenariats avec les autorités éducatives publiques et d'autres parties prenantes dans le domaine de l'éducation. Les deux États ont clairement reconnu que la mobilisation soutenue de la jeunesse est un élément stratégique du renforcement de la résilience.

Pendant la période 2015-2019, les signataires de l'engagement s'engagent à se joindre aux plateformes et aux partenariats qui favorisent la

participation de la jeunesse aux activités menées au niveau local et à mettre en place des initiatives fondées sur l'analyse des faits et déterminées par les besoins ainsi que des espaces adaptés aux jeunes, pour que, en particulier, les jeunes sous-représentés, marginalisés et socialement désavantagés acquièrent des compétences pratiques utiles.

Le gouvernement de la République d'Afrique du Sud s'est aussi engagé à assurer un plus grand respect du droit international humanitaire (DIH) et de travailler à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement du respect du DIH dans le pays et dans la région. En outre, il prévoit de poursuivre la co-organisation du Séminaire régional annuel de DIH avec le CICR pour les pays de l'Afrique australe, y compris l'océan Indien, et de présenter les rapports décrivant les progrès accomplis et les défis existants dans la mise en œuvre nationale, la promotion et le renforcement du respect du DIH.

A noter que durant la table ronde de clôture, Chrystold Chetty des Seychelles a été élu comme membre de la nouvelle Commission permanente.

Farha Bhoyroo

Stagiaire

Public Communication Division/Genève

Portrait d'une travailleuse humanitaire malgache en détention

Andrianarinony Andohery, ou Ando, 28 ans, est juriste de formation. Passionnée depuis toujours par les activités humanitaires dans l'univers carcéral, la jeune malgache consulte un jour une offre d'emploi du CICR à Antananarivo et saute sur l'occasion pour être recrutée comme « Assistante de programme protection ».

Rejoindre le CICR dans les prisons de Madagascar

« Etudiante, j'ai rêvé de travailler dans l'humanitaire et la diplomatie. C'est la raison d'être des études que j'ai effectuées. Et le CICR combine merveilleusement bien ces deux domaines, "humanitaire et diplomatie", dans sa manière de travailler. En plus, c'est une organisation de renommée internationale, très sérieuse, qui travaille dans des domaines qui m'ont toujours captivée pour ne parler que des activités en "détention" ».

Depuis 4 ans, Ando œuvre sans relâche aux côtés d'un « délégué protection » sur plusieurs volets. Comme partout ailleurs, elle l'accompagne durant les visites dans l'unique prison de haute sécurité de Madagascar et celle de la capitale, la plus grande du pays, notamment pour communiquer avec les détenus en malgache. Des opportunités qui lui permettent aussi de participer au rétablissement ou au maintien des liens familiaux entre les personnes détenues et leurs familles.

« Travailler dans la détention est humainement difficile. Le dilemme se pose à chaque visite entre les attentes des détenus et les limites de l'institution, les devoirs des autorités et les limites financières de l'État, les différents besoins humanitaires et un sentiment d'impuissance face à la tâche. Mais, il y a dans le travail en détention une inestimable gratitude que tu reçois rien que par ta simple présence, aussi minime soit-elle. Cette gratitude te permet, à chaque fois, de continuer et d'avancer. C'est là que réside toute la beauté de ce travail, aussi difficile qu'il soit ».

Outre les visites, elle est aussi devenue l'un des piliers de la délégation régionale du CICR pour l'Océan Indien sur des volets spécifiques tels que le respect des garanties judiciaires (pour évaluer la légalité de la détention) ou la formation en Droits de l'Homme et la formation aux normes et standards internationaux applicables en détention.

« J'ai rencontré pas mal de difficultés à mon début. A l'époque, mon jeune âge ne jouait pas en ma faveur, notamment lors des entretiens



Ando, à l'extrême gauche sur la photo, lors d'une visite en prison avec des délégués du CICR.

avec les autorités. Il a fallu montrer, à maintes reprises, que j'avais la maîtrise des dossiers et que je savais ce que je disais et faisais. Mais le soutien de ma hiérarchie, les différentes formations reçues au sein du CICR en sus de ma formation académique, et surtout mon amour de l'humanitaire m'ont beaucoup aidée ».

Première mission à l'étranger

En novembre 2015, le destin d'Ando au sein du CICR a basculé. Peu avant de partir pour une mission d'une année à l'étranger, elle affirmait, réaliste : « Lors de cette mission en pays inconnu, ma capacité d'adaptation va être mise à rude épreuve. J'imagine déjà à quel point cela va être difficile de travailler en dehors de chez soi et d'être loin de sa famille. J'espère surtout que cette mission me permettra d'approfondir et d'élargir mes compétences professionnelles et personnelles, de manière à forger un premier pilier pour mon avenir. Je suis impatiente de découvrir le travail du CICR dans un contexte d'urgence, qui est le noyau dur de cette organisation. J'espère aussi ne pas décevoir les gens qui ont toujours cru en moi. Et enfin, j'espère beaucoup m'amuser, car l'Afrique de l'Ouest est connu pour cela ».

Cela fait quelques semaines maintenant qu'Ando a rejoint une autre délégation du CICR. Elle est basée à Maroua, au Cameroun, en tant que déléguée protection du CICR. Elle travaille toujours dans la détention et le rétablissement des liens familiaux, mais cette fois-ci dans un contexte dont elle ignorait encore tout il y a peu. Le défi est à la fois professionnel et personnel.

Malgré quelques appréhensions au début, la nouvelle déléguée est restée confiante, sachant qu'elle apporterait avec elle de Madagascar des acquis importants qu'elle pourra mettre au service de sa nouvelle équipe.

Depuis Maroua, elle nous raconte : « Je suis bien arrivée à Maroua, la sous-délégation opérationnelle de Yaoundé. J'ai été très bien accueillie par l'équipe. La ville de Maroua est grande et les gens sont très accueillants et respectueux. La ville est jolie et animée la journée, mais elle est malheureusement morte la nuit, à cause de l'insécurité. »

Très fière de sa collègue malgache, l'équipe de la Délégation régionale du CICR pour l'Océan Indien restera attentive aux nouveaux comptes rendus qu'Ando lui enverra sûrement depuis l'autre bout du Continent africain.



M. Devendre Gopaul, the chairperson of the Mauritius National IHL Committee

“ The provisions of the Treaty will reinforce the existing local law for a better control over firearms in the country ”, M. Gopaul

In 2015, Mauritius has ratified the ATT and the CCM, why did you specifically chose to progress with these two treaties?

Mauritius acceded to the Arms Trade Treaty in July 2015 following the several calls from international and regional institutions such as the European Commission, the ICRC and the African Union to all countries, including Mauritius, to adopt the Treaty as a means of denying unauthorized non-state actors to have access to these conventional weapons for their use in criminal activities and insurgencies. The provisions of the Treaty will also reinforce the existing local law for a better control over firearms in the country in so far as export, import, transit and safekeeping of light firearms are concerned.

Mauritius also deposited the Instrument for Accession to the Convention on Cluster Munitions in October 2015. Although Mauritius does not manufacture or possess any cluster munitions, it has continuously being encouraged by friendly countries as well as international and regional institutions, such as the ICRC and the African Union to join the Convention with a view to promoting the universalization of the Instrument, and also as a sign of solidarity with other African countries which are affected by this

In 2015, Mauritius has ratified the Arms Trade Treaty (ATT) and the Convention on Cluster Munitions (CCM). While neither country is likely to experience the consequence of armed conflict, Mauritius has displayed its support of International Humanitarian Law (IHL) by ratifying this IHL instrument. M. Devendre Gopaul, the chairperson of the Mauritius National IHL Committee, explains the reasons why Mauritius is so advanced in the IHL process.

scourge. This adherence is also in line with the country's policy on disarmament and support to the promotion of peace and security in Africa.

How did Mauritius come to these ratifications?

The National IHL Committee falls under the aegis of the Prime Minister's Office and its main role is to advise Government on the adoption, implementation and spreading knowledge of International Humanitarian Law Instruments. It is in this capacity that the National Committee had wide consultations with all the stakeholders concerned (e.g Police, Ports Authorities, Attorney General's Office) so as to reach consensus on the importance for the country to adhere to these instruments. Thereafter, through the Home Affairs Division of the Prime Minister's Office, the approval of Government was sought for Mauritius to accede to the Arms Trade Treaty and the Convention on Cluster Munitions.

What are the next steps?

The next step is the domestication of these Instruments. To that effect the Prime Minister's Office is working in collaboration with the Police Department and the Attorney General's Office to draft the respective legislation. Capacity building of the officers who are involved in the implementation of the two treaties is also an important aspect on which due consideration is being given.

FAITS ET CHIFFRES 2015

- Près de 17'000 personnes détenues dans 26 prisons de Madagascar et 403 autres dans 2 prisons des Comores ont été visités par le CICR.

- Plus de 9'000 personnes détenues à Madagascar et aux Comores ont pu bénéficier d'une meilleure hygiène et de meilleures conditions de vie grâce à la campagne de lutte anti-vectorielle et la réhabilitation des infrastructures.

- Plus de 8'000 personnes détenues sous-alimentées ont reçu un support nutritionnel et des soins médicaux afin d'améliorer leur état de santé.

- Des décisions en matière de respect des Garanties Judiciaires afin de réduire la surpopulation carcérale ont été prises lors d'un atelier réunissant 100 membres des autorités pénitentiaires et judiciaires.

- Plus de 200 officiers de Police et de Gendarmerie de Madagascar et des Comores ont renforcé leurs connaissances sur les règles humanitaires en vigueur lors de l'application de la loi.

- Droit international humanitaire : Maurice a ratifié la Convention sur les Armes à sous-munitions et le Traité sur le Commerce des Armes (TCA), Seychelles le TCA et Madagascar le Protocole III Additionnel aux Conventions de Genève. Ce dernier a également apporté son soutien au Document de Montreux.